

# AVANTAGE EMPRUNTEUR CRD

MAIF - Version 1



## LES FORMULES

	Option n°1	Option n°2	Option n°3
<b>GARANTIES DE BASE</b>			
Décès	✓	✓	✓
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	✓	✓	✓
Incapacité Temporaire Totale (ITT) y compris mi-temps thérapeutique	✗	✓	✓
Invalidité Permanente Totale (IPT)	✗	✓	✓
Invalidité Permanente Partielle (IPP)	✗	✗	✓
<b>GARANTIES COMPLEMENTAIRES</b>			
Option Confort (rachats des exclusions dos/psy)	✗	✓	✓

## ESPACE CLIENT & ESPACE PARTENAIRES

- Modification de l'adresse postale
- Modification des coordonnées bancaires
- Modification de l'adresse de l'organisme prêteur
- Modification de la date d'effet
- Dépôt de documents

### Actions non réalisables sur l'Espace Partenaires

- Résiliation suite au remboursement du prêt
- Annulation du projet
- Signature électronique
- Déclaration d'un sinistre

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Age maximum à l'adhésion	
Age maximum	Garanties
79 ans inclus	Décès
69 ans inclus	PTIA
65 ans inclus	ITT/IPT/IPP

  

Les assurés et les garanties associées	
Conditions	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> <li>Retraite, pré-retraite</li> <li>Sans activité professionnelle sans indemnisation Pôle Emploi</li> <li>Congé sabbatique</li> <li>Congé formation</li> <li>Création d'entreprise</li> <li>Etudiant</li> </ul>	Décès/PTIA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Emprunteur, co-emprunteur, caution</li> <li>Conjoint collaborateur</li> <li>Sans activité professionnelle avec indemnisation Pôle Emploi</li> <li>Intermittent du spectacle / saisonnier</li> <li>Congé maternité</li> <li>Congé parental</li> <li>Congé paternité</li> </ul>	Toutes garanties

Territorialité	
Conditions	Garanties
<ul style="list-style-type: none"> <li>France métropolitaine</li> <li>DROM (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte)</li> </ul>	Toutes garanties
<ul style="list-style-type: none"> <li>Résidents de l'Union européenne (à l'exclusion de la Grande Bretagne)</li> </ul>	Décès/PTIA

## Conditions liées aux prêts

Type de prêt	Durée maximum	Capitaux minimum	Capitaux maximum	Différé maximum	Objets de financement
Amortissable	360 mois	17 000 €	5 000 000 € *	36 mois	- Acquisition de résidence principale
In-Fine	360 mois	17 000 €	5 000 000 € *	36 mois	- Acquisition de résidence secondaire
Paliers	360 mois	17 000 €	5 000 000 € *	36 mois	- Investissement locatif
Relais	36 mois	17 000 €	5 000 000 € *	36 mois	- Prêt construction
Taux 0%	360 mois	17 000 €	5 000 000 € *	Pas de maximum	- Prêt travaux*** (si adossé à un prêt immobilier)
					- Prêt Professionnel « immo »
					- Restructuration « immo » : minimum 60% de part immobilier

\*: Montant limité à 1 900 000 € pour les garanties complémentaires.

\*\*\*Les prêts travaux ne sont pas acceptés pour les profils LEMOINE

Attention les prêts patronal sont refusés

Dispositif LEMOINE	Type de souscription acceptés : Nouveaux prêts et Résiliation contrat banque
Fractionnement	Mensuel, Trimestriel, Semestriel, Annuel
Organisme prêteur	France ou DROM (avec compte bancaire situé en France pour le règlement des cotisations)
Devises	Euros

## SPECIFICITES DU CONTRAT

<ul style="list-style-type: none"> <li>Date d'effet</li> </ul>	Date de signature de l'offre de prêt Date de déblocage des fonds
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclaration de changement obligatoire</li> </ul>	Changements liés au(x) prêt(s) assuré(s) Changements liés à l'état de santé antérieurement à la prise d'effet des garanties
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mode de calcul des cotisations</li> </ul>	Capital Restant Dû
<ul style="list-style-type: none"> <li>Séjours à l'étranger</li> </ul>	Couverture dans le monde entier pour tout déplacement en cours de vie du contrat
<ul style="list-style-type: none"> <li>Association</li> </ul>	Association pour l'union et le recours en assurance (8€ / an)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement du contrat</li> </ul>	Date anniversaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection tabagique</li> </ul>	Oui
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction « Gros capitaux »</li> </ul>	Sur garanties Décès/PTIA : Capitaux >= 500 000 et < 750 000 : -5% Capitaux >= 750 000 : -15%
	Sur garanties ITT/IPT/IPP/GIS: Capitaux >= 500 000 et < 750 000 : -5% Capitaux >= 750 000 : -10%

### PRISE EN CHARGE DES SINISTRES

Age maximum en prestation	
Age maximum	Garanties
▪ Au plus tard le jour du 85ème anniversaire	Décès
▪ Au plus tard le jour du 70ème anniversaire	PTIA / ITT/IPT/IPP

  

Franchise	
Nombre de jours	Garanties
▪ 90 jours	Toutes garanties

### Délai de déclaration de sinistre

- Le sinistre doit être déclaré dans un délai maximum de 30 jours à compter de sa date de survenance. A défaut de déclaration dans le délai précité, au-delà la prise en charge du sinistre sera effective à compter de la date de la déclaration. La franchise prévue sera décomptée à partir de cette date.

### MODIFICATIONS EN COURS DE CONTRAT

▪ Règles de renonciation au contrat	Par lettre recommandée ou recommandé électronique avec AR dans les 30 jours calendaires suivants la date de réception du contrat
▪ Changement dans la situation de l'Assuré	Les garanties sont accordées définitivement pour la durée du contrat quelles que soient les évolutions de votre situation personnelle/professionnelle et de santé, hors toute modification des prêts et des garanties à votre demande (article 5.1 « Modifications en cours de contrat ») ou cessation des garanties (article 1.12).
▪ Changement de garanties et de quotité	Aucune diminution de garantie (formule de garanties et/ou quotité) demandée par l'adhérent ne pourra être effectuée sans le consentement exprès de l'organisme prêteur (article 5.1)

### CLASSES DE RISQUES PROFESSIONNELLES

Professions	Déplacement Professionnel		Travaux manuels			CSP
	< 20 000 km/an	>= 20 000 km/an	Aucun ou occasionnel	Avec travail manuel léger ou de précision, sans utilisation d'outillage mécanique lourd, à bois, d'explosifs, d'échafaudages	Avec travail manuel moyen ou important, avec utilisation d'outillage mécanique lourd, et/ou à bois, et/ou avec utilisation occasionnelle d'explosifs, et/ou d'échafaudages	
Artisan	x		x			2
	x			x		3
	x				x	3
		x	x			3
		x		x		3
	x			x	3	
Commerçant	x		x			2
	x			x		3
	x				x	3
		x	x			3
		x		x		3
	x			x	3	
Professions libérales	x		x			1
	x			x		2
	x				x	3
		x	x			2
		x		x		3
	x			x	3	
Professions médicales libérales	x		x			1
	x			x		2
	x				x	3
		x	x			2
		x		x		3
	x			x	3	
Retraité, pré-retraité	x		x			1
	x			x		2
	x				x	3
		x	x			2
		x		x		3
	x			x	3	
Salarié cadre	x		x			1
	x			x		2
	x				x	3
		x	x			2
		x		x		3
	x			x	3	
Salarié non-cadre	x		x			1
	x			x		2
	x				x	3
		x	x			2
		x		x		3
	x			x	3	
Sans activité professionnelle	x		x			3
	x			x		3
	x				x	3
		x	x			3
		x		x		3
	x			x	3	

**A noter :** Avant toute souscription, il est impératif de signaler « les professions à risques » définis à l'article 1.1 de la notice d'information, afin d'obtenir éventuellement une tarification spécifique en CSP 4 de la part de la compagnie MAIF.

FORMALITES MEDICALES

- Les Prêts Relais sont pris en compte dans le calcul des FMC, même si accolés à un prêt principal, et ce à hauteur de 100% du montant.

Capitaux assurés	Jusqu'à 45 ans	De 46 à 55 ans	A partir de 56 ans
Capitaux ≤ 150 000 €	QSS	QES	QES
150 000 € < Capitaux ≤ 500 000 €	QSS	QES	BILAN II
500 000 € < Capitaux ≤ 750 000 €	QES	BILAN II	BILAN II
750 000€ < Capitaux ≤ 1 000 000 €	BILAN I	BILAN II	BILAN II
1 000 000 € < Capitaux ≤ 2 000 000 €	BILAN II	BILAN II	BILAN II
2 000 000 € < Capitaux ≤ 5 000 000 €	BILAN III	BILAN III	BILAN III

· **QSS** : Questionnaire de santé simplifié

· **QES** : Questionnaire d'état de santé

· **Bilan I** : QES + Rapport Médical + Bilan sanguin comprenant les dosages suivants : Numération et Formule Sanguine, Plaquettes, Vitesse de Sédimentation, Cholestérol Total / HDL, Glycémie à jeun, Triglycérides, Créatinine, ASAT, ALAT, GGT, dosage de la Protéine C Réactive, Acide Urique, Phosphatase Alcaline, Marqueurs de l'Hépatite B (Ag Hbs) et de l'Hépatite C (AC anti-VHC) et Sérologie H.I.V. 1 et 2 + Hémoglobine glyquée (HbA1c) + Test de Cotinine si l'assuré s'est déclaré non-fumeur

· **Bilan II** : Bilan I + Electrocardiogramme de repos avec compte rendu détaillé du cardiologue (avec tracés et conclusions du cardiologue sur feuillet séparé) + Examen d'urines (recherche dans les urines): Sucre, Albumine, Leucocytes, Sang, Cytobactériologie des Urines + Dosage des PSA pour les hommes ayant un âge à l'adhésion > ou = à 50 ans

· **Bilan III** : Bilan II + Electrocardiogramme d'Effort avec rapport du cardiologue en l'absence de contre-indication cardiovasculaire et uniquement pour les personnes de moins de 60 ans + Echographie Abdominale et Echocardiogramme avec comptes rendus + Compte-rendu de Radiographie du Thorax

· **Formalités financières** (exigées à partir de 1 200 000 € de capitaux sous risques) : Questionnaire Financier dûment complété par le proposant avec copie de l'offre de prêt et exigence d'assurance par l'organisme prêteur.